

**CIRCULAIRE 118-22**  
Le 26 septembre 2022

**AUTOCERTIFICATION**

**MODIFICATION DES RÈGLES DE BOURSE DE MONTRÉAL INC.  
CONCERNANT LES LIMITES DE POSITIONS DES CONTRATS À TERME SUR INDICE ÉTROIT**

Le 2 mai 2022, le Comité des règles et politiques de Bourse de Montréal Inc. (la « **Bourse** ») et le 19 avril 2022, le Comité Spécial de la Division de la réglementation de la Bourse ont approuvés des modifications aux articles 6.309B, 12.707, 12.807, 12.907, 12.1007, 12.1107 et 12.1207 des règles de la Bourse afin de modifier des limites de positions visant les contrats à terme sus indice étroit et de permettre les limites de positions définies en fonction de chaque produit, plutôt que selon le seul fixe actuel de 20 000 contrats. Ces modifications ont été autocertifiées conformément au processus d'autocertification prévu par la *Loi sur les instruments dérivés* (RLRQ, chapitre I-14.01).

La version amendée des articles que vous trouverez ci-jointe entrera en vigueur le 26 septembre 2022, après la fermeture des marchés. Veuillez noter que la nouvelle version des règles sera également disponible sur le site web de la Bourse ([www.m-x.ca](http://www.m-x.ca)).

Les modifications visées par la présente circulaire ont fait l'objet d'une sollicitation de commentaires publiée par la Bourse le 6 mai 2022 (voir la [circulaire 053-22](#)). Suite à la publication de cette circulaire, aucun commentaire n'a été reçu par la Bourse.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Dima Ghozaiel à son adresse courriel [dima.ghozaiel@tmx.com](mailto:dima.ghozaiel@tmx.com)

Dima Ghozaiel  
Conseillère juridique  
Bourse de Montréal Inc.

**ANNEXE 1**  
**VERSION AMENDÉE**

**PARTIE 6 – RÈGLES DE NÉGOCIATION**

**Chapitre D—Produits Inscrits**

**Article 6.309B Limites de positions applicables aux Contrats à Terme**

Sauf indication contraire et sauf pour les Contrats à Terme sur actions, les limites de positions applicables aux Contrats à Terme sont les suivantes :

(d) Contrats à Terme sur indice étroit

La limite de Positions Acheteur ou Position Vendeur nette pour tous les Mois de Règlement combinés d'un Contrat à Terme sur indice étroit désigné pouvant être détenue ou contrôlée par une personne conformément est de 20 000 contrats, à moins qu'une limite de position différente ne soit définie dans les Règles-.

[...]

**Article 12.707 Limites de positions**

La limite de positions nette acheteur ou vendeur pour tous les mois d'échéance combinés de Contrats à Terme sur l'Indice aurifère mondial S&P/TSX pouvant être détenus ou contrôlés par une personne est de 70 000 contrats.

La Bourse peut imposer une limite de position différente à un participant agréé ou à son client. Si applicable, la limite de positions pour les Contrats à Terme sur l'Indice aurifère mondial S&P/TSX est déterminée selon l'Article 6.309B.

[...]

**Article 12.807 Limites de positions**

La limite de positions nette acheteur ou vendeur pour tous les mois d'échéance combinés de Contrats à Terme sur l'Indice plafonné de la finance S&P/TSX pouvant être détenus ou contrôlés par une personne est de 50 000 contrats.

La Bourse peut imposer une limite de position différente à un participant agréé ou à son client. Si applicable, la limite de positions pour les Contrats à Terme sur l'Indice plafonné de la finance S&P/TSX est déterminée selon l'Article 6.309B.

[...]

**Article 12.907 Limites de positions**

La limite de positions nette acheteur ou vendeur pour tous les mois d'échéance combinés de Contrats à Terme sur l'Indice plafonné des technologies de l'information S&P/TSX pouvant être détenus ou contrôlés par une personne est de 40 000 contrats.

La Bourse peut imposer une limite de position différente à un participant agréé ou à son client. Si applicable, la limite de positions pour les Contrats à Terme sur l'Indice plafonné des technologies de l'information S&P/TSX est déterminée selon l'Article 6.309B.

[...]

#### **Article 12.1007 Limites de positions**

La limite de positions nette acheteur ou vendeur pour tous les mois d'échéance combinés de Contrats à Terme sur l'Indice plafonné de l'énergie S&P/TSX pouvant être détenus ou contrôlés par une personne est de 130 000 contrats.

La Bourse peut imposer une limite de position différente à un participant agréé ou à son client. Si applicable, la limite de positions pour les Contrats à Terme sur l'Indice plafonné de l'énergie S&P/TSX est déterminée selon l'Article 6.309B.

[...]

#### **Article 12.1107 Limites de positions**

La limite de positions nette acheteur ou vendeur pour tous les mois d'échéance combinés de Contrats à Terme sur l'Indice composé S&P/TSX- Banques (secteur) pouvant être détenus ou contrôlés par une personne est de 50 000 contrats.

La Bourse peut imposer une limite de position différente à un participant agréé ou à son client. Si applicable, la limite de positions pour les Contrats à Terme sur l'Indice composé S&P/TSX- Banques (secteur) est déterminée selon l'Article 6.309B.

[...]

#### **Article 12.1207 Limites de positions**

La limite de positions nette acheteur ou vendeur pour tous les mois d'échéance combinés de Contrats à Terme sur l'Indice plafonné des services aux collectivités S&P/TSX pouvant être détenus ou contrôlés par une personne est de 60 000 contrats.

La Bourse peut imposer une limite de position différente à un participant agréé ou à son client. Si applicable, la limite de positions pour les Contrats à Terme sur l'Indice plafonné des services aux collectivités S&P/TSX est déterminée selon l'Article 6.309B.

[...]

**ANNEXE 1**  
**VERSION PROPRE**

**PARTIE 6 – RÈGLES DE NÉGOCIATION**

**Chapitre D—Produits Inscrits**

**Article 6.309B Limites de positions applicables aux Contrats à Terme**

Sauf indication contraire et sauf pour les Contrats à Terme sur actions, les limites de positions applicables aux Contrats à Terme sont les suivantes :

(d) Contrats à Terme sur indice étroit

La limite de Positions Acheteur ou Position Vendeur nette pour tous les Mois de Règlement combinés d'un Contrat à Terme sur indice étroit désigné pouvant être détenue ou contrôlée par une personne conformément est de 20 000 contrats à moins qu'une limite de position différente ne soit définie dans les Règles.

[...]

**Article 12.707 Limites de positions**

La limite de positions nette acheteur ou vendeur pour tous les mois d'échéance combinés de Contrats à Terme sur l'Indice aurifère mondial S&P/TSX pouvant être détenus ou contrôlés par une personne est de 70 000 contrats.

La Bourse peut imposer une limite de position différente à un participant agréé ou à son client.

[...]

**Article 12.807 Limites de positions**

La limite de positions nette acheteur ou vendeur pour tous les mois d'échéance combinés de Contrats à Terme sur l'Indice plafonné de la finance S&P/TSX pouvant être détenus ou contrôlés par une personne est de 50 000 contrats.

La Bourse peut imposer une limite de position différente à un participant agréé ou à son client.

[...]

**Article 12.907 Limites de positions**

La limite de positions nette acheteur ou vendeur pour tous les mois d'échéance combinés de Contrats à Terme sur l'Indice plafonné des technologies de l'information S&P/TSX pouvant être détenus ou contrôlés par une personne est de 40 000 contrats.

La Bourse peut imposer une limite de position différente à un participant agréé ou à son client.

[...]

**Article 12.1007 Limites de positions**

La limite de positions nette acheteur ou vendeur pour tous les mois d'échéance combinés de Contrats à Terme sur l'Indice plafonné de l'énergie S&P/TSX pouvant être détenus ou contrôlés par une personne est de 130 000 contrats.

La Bourse peut imposer une limite de position différente à un participant agréé ou à son client.

[...]

**Article 12.1107 Limites de positions**

La limite de positions nette acheteur ou vendeur pour tous les mois d'échéance combinés de Contrats à Terme sur l'Indice composé S&P/TSX- Banques (secteur) pouvant être détenus ou contrôlés par une personne est de 50 000 contrats.

La Bourse peut imposer une limite de position différente à un participant agréé ou à son client.

[...]

**Article 12.1207 Limites de positions**

La limite de positions nette acheteur ou vendeur pour tous les mois d'échéance combinés de Contrats à Terme sur l'Indice plafonné des services aux collectivités S&P/TSX pouvant être détenus ou contrôlés par une personne est de 60 000 contrats.

La Bourse peut imposer une limite de position différente à un participant agréé ou à son client.

[...]